FORMULE 13
LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
CLAUSES DE DISSOLUTION

DÉPÔT
No.: _____
Date: _____
REGISTRAIRE DES SOCIÉTÉS

1) Dénomination sociale de la société

2) La société n'est pas faillie ou insolvable au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada)

3) La société

☐ n'a émis aucune action, n'a ni biens ni dettes et les administrateurs ont convenu de la dissolution de la société en application du paragraphe 212(1) de la Loi

☐ n'a ni biens ni dettes et une résolution spéciale a été prise soit par les actionnaires soit par les détenteurs de chaque catégorie d'actions s'il existe plusieurs catégories d'actions, visant la dissolution de la société en application du paragraphe 212(2) de la Loi .

☐ a effectué une répartition de biens ou un règlement de dettes en conformité avec une résolution spéciale visant la dissolution de la société prise soit par les actionnaires soit par les détenteurs de chaque catégorie d'actions s'il existe plusieurs catégories d'actions, autorisant les administrateurs à effectuer une répartition de biens ou un règlement de dettes en application du paragraphe 212(3) de la Loi.

☐ n'a pas révoqué son certificat d'intention de dissolution et s'est conformée aux exigences du paragraphe 213(7) de la Loi.

4) Les documents et les registres de la société seront gardés pendant une période de six années à compter de la date de dissolution par :

Nom

Profession

Adresse (y compris le code postal)

Date	Signature	Title (Director or Officer)